

la lettre aux locataires

#REPRÉSENTANT·ES DES LOCATAIRES

Place au vote !

Le 9 décembre 2026, vous élirez vos 5 représentants des locataires, qui siègeront au Conseil d'Administration de Seine-Saint-Denis habitat.

Les 6 listes de candidats suivantes se présentent à votre suffrage (elles sont classées dans l'ordre du dépôt des listes à l'Office) : **1) CLCV – 2) Union Nationale des Locataires Indépendants (UNLI) – 3) Confédération Nationale du Logement (CNL) – 4) Confédération Générale du Logement (CGL) – 5) AFOC93 – 6) Droit Au Logement (DAL)**. Vous avez déjà pu en prendre connaissance grâce aux affiches installées dans les halls et les loges des résidences, ainsi qu'aux affichettes distribuées dans les boîtes aux lettres des logements individuels.

Le vote aura lieu par correspondance ou par internet. Le dépouillement et l'annonce des résultats auront lieu le **9 décembre**. Les représentant·es des locataires élu·es exerceront leur mandat jusqu'en 2030.

Retrouvez toutes les informations sur seinesaintdenishabitat.fr

#SLPJ

Seine-Saint-Denis habitat renouvelle son partenariat avec le Salon du Livre et de la Presse Jeunesse (SPLJ)

À cette occasion et afin de vous permettre de profiter du Salon en famille, nous avons le plaisir de vous offrir ce coupon d'invitation valable pour 4 personnes, enfants et adultes.

Du **25 au 30 novembre 2026**, rendez-vous au 128, rue de Paris à Montreuil pour découvrir cette nouvelle édition placée sous le thème « **Aux frontières du réel** ».



Chères locataires, chers locataires,

Dans quelques semaines, vous élirez pour quatre ans vos représentants au conseil d'administration de Seine-Saint-Denis habitat. Ce scrutin est essentiel : il vous permet de prendre part directement aux décisions de votre bailleur et de faire entendre votre voix sur les sujets qui concernent votre quotidien.

Vos représentants siègent là où se décident le budget, les travaux ou encore l'évolution des loyers. Ils ont notamment voté leur gel, que j'ai proposé pour l'an prochain. Cette décision illustre concrètement le rôle qu'ils jouent : porter votre voix et défendre vos intérêts.

En effet, la démocratie se vit aussi au plus près de chez soi. En élisant vos représentants, vous leur donnez les moyens de faire entendre votre réalité et de peser dans les décisions de l'Office.

Je vous invite à découvrir les listes candidates et à participer nombreux à ce scrutin. Elles réunissent des locataires qui connaissent nos résidences et partagent vos préoccupations. Votre participation est essentielle : chaque bulletin compte.

Mathieu Monot

Président de Seine-Saint-Denis habitat



INVITATION

Le Conseil départemental de la
Seine-Saint-Denis
et Seine-Saint-Denis habitat
ont le plaisir de vous offrir cette entrée.



L'entrée au Salon est gratuite pour tous·tes
(enfants/adultes) sur présentation de ce billet !
Présentez cette invitation aux entrées situées rue
Étienne Marcel : Portes A et B, sans passer par les caisses.

Valable pour 4 personnes
Vous pouvez télécharger d'autres
billets gratuits sur slpj.fr

Paris Montreuil Expo
128, rue de Paris à Montreuil



programme
et informations pratiques
sur slpj.fr

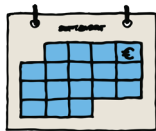

SALON DU LIVRE ET
DE LA PRESSE JEUNESSE
EN SEINE-SAINT-DENIS

Coproduit par

 SEINE-SAINT-DENIS
LE DÉPARTEMENT

Comment payer votre loyer ?

Le règlement du loyer et des charges doit être effectif avant le 5 de chaque mois. Plusieurs modes de paiement sont disponibles :



Par prélèvement automatique

Le prélèvement automatique est le moyen le plus simple et le plus sécurisé pour régler votre loyer à la date prévue.

Un formulaire de demande de prélèvement automatique peut vous être adressé sur simple demande téléphonique, par mail ou par courrier. Vous pouvez interrompre le prélèvement à tout moment, par courrier, à l'adresse suivante : **Centre des Relations Locataires - 10, rue Gisèle Halimi BP 72 93002 Bobigny Cedex.**

Si vous n'avez pas de compte bancaire, sachez que « Le droit au compte pour tous », vous permet d'ouvrir un compte dans une banque, quelle que soit votre situation. Vous pouvez aussi passer par votre Livret A !



Par carte bancaire

› En ligne sur le site de l'Office

Vous pouvez payer votre loyer, via un accès personnel et sécurisé, sur votre Accueil Numérique. Pour cela, rendez-vous en haut à droite de notre site internet **seinesaintdenishabitat.fr** et cliquez sur « **Mon Accueil Numérique** ». Pour créer votre compte, pensez à vous munir de votre numéro de compte client que vous trouverez en haut à gauche de votre avis d'échéance (« Ref locataire »).

› Par téléphone, avec un lien de paiement sécurisé

En contactant notre **Centre de Relation Locataire (CRL) au 3293**. Munissez-vous de votre carte bancaire et de votre numéro de compte locataire : le téléconseiller vous enverra un lien de paiement sécurisé pour enregistrer en direct la transaction. Il vous accompagnera tout au long de la démarche.

› Vous pouvez également payer votre loyer par carte bancaire via ce lien de paiement, en vous rendant à l'accueil de votre agence ou à l'Espace Relation Locataire (ERL).



Par chèque

Libellez votre chèque à l'ordre de **Seine-Saint-Denis habitat**, et glissez-le dans l'enveloppe retour à affranchir, accompagné du coupon situé en bas de votre avis d'échéance (il permet de connaître la référence de votre contrat, et ne doit être ni signé, ni agrafé, ni collé).



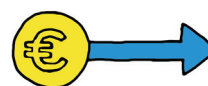
Par Titre interbancaire de paiement (TIP SEPA)

Si vous êtes titulaire d'un compte courant bancaire ou postal, le TIP est une formule de paiement qui remplace le chèque. Il vous suffit de dater, signer et de détacher le TIP de l'avis d'échéance, puis de le poster à l'aide de l'enveloppe fournie. Lors de la première utilisation de ce moyen de paiement, il est indispensable de joindre un RIB à votre envoi.



En espèces auprès du bureau de poste de votre choix (Eficash)

Les paiements en espèces sont uniquement possibles en bureau de poste par Eficash pour un montant maximum de 600 €. Ce service payant est en partie pris en charge par l'Office. Il vous restera 4,90 € de frais par transaction à régler à la Poste.



Par virement

Via VIBAN pour paiement par virement (ponctuel ou permanent) en contactant le 3293 ou en vous rendant à l'accueil de votre agence ou à l'ERL.